

## UN TEXTE RÉVOLUTIONNAIRE OU RÉACTIONNAIRE ?

Le projet de réforme des collectivités locales répond à la volonté du Président de la République de maîtriser les dépenses publiques locales « *moins d'échelons, c'est moins d'impôts* » et de relancer la croissance en supprimant la Taxe Professionnelle (TP) et alléger ainsi les charges des entreprises.

**Ce projet de loi reprend l'essentiel des 20 propositions du comité « BALLADUR »** dont certaines bousculent les habitudes : « *Ça va secouer* », dicit François FILLON devant les parlementaires UMP en septembre dernier.

Certains points sont en effet novateurs, voire quasi révolutionnaires **avec par exemple** la suppression des clauses de compétences générales pour les Régions et les Départements ainsi que **la création des Conseillers Territoriaux** qui en 2014 seraient élus pour composer à la fois le Conseil Général et le Conseil Régional. A défaut de supprimer un échelon, on crée un mandat unique de Conseiller général et régional et avec la réduction par moitié du nombre total d'élus, on veut faire croire à des économies. La vérité est que la charge des indemnités des élus est marginale dans le budget des collectivités et que cette proposition ne sert que le populisme anti-élus. **L'abandon des clauses de compétence générale** peut effectivement entraîner certaines réductions et même suppressions de subvention mais cela **risque d'être illusoire** car chaque collectivité sera sollicitée pour compenser, dans son domaine de compétence, la part que les autres ne donneront plus.

**Alors ? Ces propositions cacheraient-elles d'autres motivations moins avouables ?**

**Le projet ne dit rien** sur la clarification des compétences renvoyée à un autre texte à intervenir d'ici 24 mois. Sans imagination débordante et dans la logique des blocs de compétence, ce pourrait être logique que la Région par exemple soit pleinement compétente dans des domaines d'aménagement et de développement qui sont encore pour partie de la compétence des Départements comme *le développement économique, les transports de voyageurs et donc des routes, le second degré avec les collèges, etc...* De même, les communes et leurs groupements prendraient toutes les compétences de proximité : *urbanisme et habitat, culture, loisirs, jeunesse, politique de la ville etc...*

On comprend mieux alors l'inutilité de laisser une clause de compétence générale au Département et pourquoi de nombreux observateurs estiment que ce projet porte en lui les germes de la disparition du Département.

**On ignore également le mode d'élection des futurs Conseillers Territoriaux** et on imagine bien que le Gouvernement recherche un mode électoral à son avantage.

Enfin, **le texte occulte totalement le volet financier** alors que la TP qui constitue une recette fiscale parfois déterminante pour de nombreuses collectivités sera supprimée à partir de 2010.

Les actuelles propositions de compensation remettent en cause la part des recettes fiscales directes pour les Régions et les Départements ce que dénonce le Maire de Bordeaux lui-même !

Le Gouvernement joue gagnant car il est vrai que le citoyen-contribuable se moque de savoir par qui et avec quels moyens tel ou tel service public de proximité est organisé et géré. Mais la qualité du service rendu à la population pourra-t-elle longtemps être maintenue ? N'est ce pas le citoyen-usager qui risque d'être perdant ?

**La réforme des collectivités soulève une dernière question car tous ces éléments, mis bout à bout, jouent contre les fondements de la Décentralisation.** Celle-ci repose sur des règles constitutionnelles qui veulent que les Collectivités Territoriales exercent des compétences générales et spécifiques, bénéficient du principe de libre administration avec des Conseils élus au suffrage universel direct et disposent de l'autonomie financière avec des ressources propres qui doivent représenter une part prépondérante de leurs recettes.

Avec le projet actuel, nous constatons que Régions et Départements perdent la clause de compétence générale, que le Conseiller Territorial sera identique pour les deux assemblées, ce qui va à l'encontre de leur autonomie et liberté respective. Ces dispositions transforment donc ces deux collectivités en quasi établissements publics et c'est encore plus vrai pour la Région si on considère que celle-ci va perdre toute part de recette fiscale directe. La part prépondérante de ces deux collectivités sera constituée essentiellement de dotations de l'Etat dont l'évolution sera inférieure à l'inflation. Tout cela remet en cause l'autonomie financière et fiscale.

**Cette situation et ce texte tendent donc à remettre les collectivités sous tutelle de l'Etat et constituent un bond en arrière de 30 ans** avant les premières lois de décentralisation.

Certes, le progrès n'est pas dans l'immobilisme et une réforme s'impose **mais la réforme proposée se révèle finalement plus réactionnaire que révolutionnaire.**

**Un dernier espoir subsiste** qui voudrait que la majorité sénatoriale, consciente des imperfections et dangers portés par ce texte cherchent pour le modifier leur inspiration dans le rapport de la commission sénatoriale présidée par Claude BELOT, ancien Président du Conseil général de Charente-Maritime.

**Gilles GAUTRONNEAU**

Conseiller Général LA ROCHELLE 1

Adjoint au Maire de La Rochelle

Président des Elus Radicaux de Gauche de la ville de La Rochelle et

du Conseil Général de Charente-Maritime

